FORMATION EN ENTREPRISE · 1 JOUR · DPO ET JURISTES

IA et données personnelles

Base légale, minimisation, transferts, droits des personnes, analyse d'impact : une journée pour appliquer le RGPD aux systèmes d'IA, avec la doctrine de la CNIL et des cas concrets.

DURÉE	FORMAT	ÉVALUATION	TARIF	RÉFÉRENCE
1 jour · 6 h 45	Dans vos locaux ou à distance	Quiz et attestation	Sur devis	C2IF-IA-07

EN BREF

- Quand un système d'IA traite des données personnelles, et avec quelle base légale.
- Minimisation, durées, transferts hors Union européenne, sous-traitants et fournisseurs de modèles.
- Droits des personnes et décision automatisée : ce qui change avec l'IA.
- L'analyse d'impact appliquée à l'IA, avec une trame prête à l'emploi.

Objectifs pédagogiques

- Qualifier un traitement reposant sur l'IA et choisir sa base légale
- Appliquer minimisation, information et durées de conservation aux données d'entraînement et d'usage
- Encadrer les fournisseurs et les transferts
- Conduire une analyse d'impact adaptée à un système d'IA

Public concerné

- Délégués à la protection des données
- Juristes et responsables conformité
- Chefs de projet qui déploient des outils d'IA

Prérequis. Connaître les principes du RGPD.

Programme détaillé

1 Qualifier

- Les traitements liés à l'IA : entraînement, usage, amélioration.
- Responsable, sous-traitant, fournisseur de modèle.
- Base légale et intérêt légitime selon la CNIL.

2 Encadrer

- Minimisation
- Information des personnes
- Durées
- Sécurité
- Transferts
- Contrats avec les fournisseurs d'IA

3 Les droits et la décision automatisée

- Accès
- Rectification
- Opposition
- Limitation ; décision individuelle automatisée et supervision humaine ; articulation avec l'AI Act

4 Analyser l'impact

- Atelier : analyse d'impact d'un de vos cas avec la trame fournie.
- Restitution et plan d'actions.

Les plus de cette formation

- Construite sur vos outils, vos documents et vos cas
- Des exercices et une fiche réflexes, pas un exposé
- Un formateur qui pratique ce qu'il enseigne : audit, RSSI externalisé, gouvernance de l'IA
- Adaptable en durée et en format, dans vos locaux ou à distance

Évaluation des acquis

- Questionnaire de positionnement avant la séance
- Quiz de fin de formation, corrigé en séance
- Attestation de formation remise à chaque participant
- Questionnaire de satisfaction à chaud

Ce qui est compris

- Les supports et la synthèse des positions de la CNIL
- La trame d'analyse d'impact appliquée à l'IA
- Une attestation de formation

Méthode et qualité

- Positionnement : questionnaire envoyé aux participants avant la séance, pour adapter les exemples et le niveau
- Pédagogie active : alternance d'apports courts, de démonstrations et d'exercices sur vos cas et vos outils ; supports remis
- Satisfaction : 94,5/100 de satisfaction globale des apprenants, plus de 360 professionnels formés depuis 2022
- Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap ; contactez-nous pour adapter les modalités
- Délai d'accès : en général deux à quatre semaines après la validation du devis

Tarification et inscription

Dans votre entreprise, ou à distance : sur devis, pour un groupe (douze participants au plus par groupe). Le tarif dépend du format, de la durée retenue et du nombre de participants ; le devis précise le programme adapté à votre contexte.

Renseignements et devis : contact@c2if.com · 06 59 12 51 36 · c2if.com

Formation dispensée par C2IF, organisme de formation déclaré sous le numéro 75331474233. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Le financement dépend de votre OPCO et du montage retenu.

Formateur : Nicolas Mariage, auditeur de certification ISO/IEC 27001, formateur Platine PECB 2024, 2025 et 2026, certifié ISO/IEC 42001 Lead Implementer.